PAMPAQ – Pêche Professionnelle dans les Aires Marines Protégées en

Aquitaine Projet

Le projet PAMPAQ (Pêche Professionnelle dans les Aires Marines Protégées en Aquitaine) contribue à la mise en œuvre de la directive habitats-faune-flore 92/43/CEE du 21 mai 1992 et répond à la circulaire du 30 avril 2013 relative à la prise [...]

Thématique : Écosystèmes et environnement | **Localisation** : France, Golfe de Gascogne, Nouvelle-Aquitaine | **Filière** : Pêche, Pêche embarquée

X Projet : Terminé
Porteurs du projet : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Nouvelle-Aquitaine),
Financeurs: Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Nouvelle-Aquitaine), Union
Européenne – FEAMP,

Contexte

Le projet PAMPAQ (Pêche Professionnelle dans les Aires Marines Protégées en Aquitaine) contribue à la mise en œuvre de la directive habitats-faune-flore 92/43/CEE du 21 mai 1992 et répond à la circulaire du 30 avril 2013 relative à la prise en compte des activités de pêche dans les sites Natura 2000.

Ce projet est un projet partenarial de 2 ans, associant le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine et l'ex-Agence Française pour la Biodiversité (aujourd'hui OFB).

Ce projet a été financé à 80 % dont 75% de FEAMP dans le cadre de la mesure 40 du FEAMP « Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins ». Le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine assure un autofinancement de 20 %.

Objectifs



Réaliser les

Actions

Il s'agit:

- de réaliser des diagnostics socio-économiques volet pêche professionnelle,
- de mener des analyses de risque de dégradation des habitats Natura 2000 vis-à-vis des activités de pêche professionnelle.

Objectif, proposer le cas échéant et en fonction des résultats des analyses de risque, des mesures permettant d'éviter ces risques afin de contribuer au maintien ou au bon état de conservation des habitats Natura 2000.

Les sites concernés sont les suivants : « Portion du littoral sableux de la côte Aquitaine » (vulgarisé « Carcans-Hourtin »), « Côte basque rocheuse et extension au large », « Falaises de St-Jean-de-Luz à Biarritz » et « Domaine d'Abbadia et corniche Basque ».

Ce projet a permis de poser le diagnostic le plus juste possible concernant les activités de pêche et leurs impacts potentiels sur les habitats Natura 2000. Le projet a associé étroitement les **professionnels de la pêche** concernés par une activité sur ces sites pour garantir la fiabilité des diagnostics posés, et a associé ces professionnels aussi à l'élaboration des mesures les plus efficaces et cohérentes possibles.

Résultats

Pour le site « Carcans-Hourtin », le diagnostic et « l'analyse de risque pêche » ont déterminé les activités de chalutage de fond comme une activité à risque de dégradation des habitats. Ainsi, des réflexions sur des mesures réglementaires ont été lancées entre les représentants professionnels et services de l'Etat au cours de l'année 2019, afin de répondre aux objectifs environnementaux. Cependant, aucun consensus n'a été trouvé. En 2020, aucune discussion de mesures réglementaires post-projet sur le site médocain n'a eu lieu.

Néanmoins, il est possible que la concertation reprenne en 2021. Le CRPMEM NA se montrera une nouvelle fois fermement opposé à une mesure de fermeture de pêche spatio-temporelle.

Pour les sites de la côte basque, aucune activité de pêche n'a été identifiée comme à risque. Ainsi, il est simplement prévu de mettre en place un suivi annuel des activités de pêche mais aussi de communiquer sur les bonnes pratiques.

Ce projet a été financé à 80 % dont 75% de FEAMP dans le cadre de la mesure 40 du FEAMP « Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins ». Le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine a assuré un autofinancement de 20 %.



Documents



Site officiel du CRPMEM Nouvelle-Aquitaine